

Coordination Sud-Solidaires du Caoutchouc N°1

Compte-rendu de la Réunion du 21 Novembre 2013 de la branche Caoutchouc

Présents : Jean-Claude (Michelin), Jérôme (Michelin), Wilfried (Chimie)

Finalisation de l'actualisation de la CCNC

Sur ce point Solidaires a demandé d'avoir tous les comptes-rendus de cette négociation afin d'avoir un rendu de cette négociation et forger notre analyse ; on a indiqué qu'on s'abstiendrait sur la consultation n'ayant pas participé au débat.

Par rapport à cette négo la CGT après une suspension de séance a demandé que soit inclus une clause de normativité dans cette convention afin que les entreprises ne puissent pas déroger à cette convention en proposant des accords d'entreprise inférieur à celui de la branche. Il a été rappelé que l'on était dans le cadre de cette convention à droit constant. La délégation patronale a répondu favorablement à cette demande une clause spécifique de normativité sera rajoutée à cette convention. Le projet sera envoyé aux O S.

Pénibilité

Le document présenté par la chambre patronale est très critiqué par les OS . Une demande des OS est faite pour que l'on parte sur une autre base car celle ci est vide.

Solidaires a demandé si il y avait une réelle volonté du patronat d'ouvrir de réelle négociations sur ce thème. Pour Solidaires ce thème est très important car il y a une grosse attente des salariés en fin de carrière et leur attente se résume bien souvent à une demande de départ anticipé. Les OS ont dit qu'ils enverraient des propositions ou réflexions sur ce thème pour la prochaine réunion (un texte solidaires sur ce thème sera envoyé à partir du texte pénibilité sur les retraites en faisant une synthèse).

La discussion a tourné sur le thème de réparation. Cette demande a été unanime de la part des OS. Les OS ont indiqué que le CET n'est pas la solution (le CET est fourni par des jours que les salariés ne prennent pas donc cela fait du repos en moins et augmente la pénibilité)

La chambre patronale insiste elle sur la prévention..sans pour autant avancer de vraies solutions. Prochaine réunion sur ce thème le 19 Décembre.

Un troisième point a été amené par la chambre patronale par rapport à un accord sur le droit syndical qui avait été signé par la CFTC,CFDT et la CFE-CGC non signé par FO et la CGT.

Cet accord était à durée déterminé jusqu'au 31 décembre 2013. Il y aurait du avoir une re-discussion de cet accord 6 mois avant la fin .

La délégation patronale indique que deux solutions sont possibles : soit on fait un avenant de prolongement de l'accord de 6 mois soit on fait un avenant pour mettre l'accord à durée indéterminée.

Après discussions la décision est prise de faire un accord de prolongement de 6 mois. Il est a noté que les Organisations syndicales ont indiqué que cette solution permettait à Solidaires de pouvoir rentrer de façon effective dans cette négociation.

Prochaines réunions : 4 décembre, 11 décembre, 19 décembre. Rendez-vous le matin à Solidaires (9H30).